Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Recu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID: 022-212200042-20250404-2025DELIB19-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

#### **SEANCE DU 4 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 19
Nombre de conseillers absents : 8
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 5
Nombre de votants : 24
Date de la convocation : 21 mars 2025
Date d'affichage : 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

<u>Présents</u>: CLECH Vincent, BOURDON Yves, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane (17h30), LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, ANTHOINE Julien (17h47), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline (17h31), LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

<u>Absents</u>: BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël, LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie, BONIZEC Christel,

<u>Procurations</u>: BOÉTÉ Cécile à LE COQ Laurent, TASSEL Stéphane à LE DRET-STEUNOU Christelle, THEFO Laurence à BENECH Pauline, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : HADJADJE Valérie

N°2025/19

# Finances locales Budget annexe « Maison de Santé » Autorisation de Programme / Crédits de Paiement – Révision n°4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-3;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable ;

**Vu** la délibération n°2023/72 du 3 octobre 2023, approuvant le règlement budgétaire et financier ;

**Vu** la délibération n°2012/68 du 22 novembre 2012, autorisant la mise en place d'une procédure d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la section d'investissement, pour les programmes à venir qui s'y prêteraient, en raison notamment de leur pluriannualité et/ou de leur montant ;

 ${
m Vu}$  la délibération n°2022/15 du 1<sup>er</sup> avril 2022 décidant l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) dans le cadre de l'opération « Maison de Santé » ;

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025 Publié le

ID: 022-212200042-20250404-2025DELIB19-DE

**Vu** la délibération n°2023/36 du 31 mars 2023, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°1);

**Vu** la délibération n°2024/24 du 12 avril 2024, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°2);

Vu la délibération n°2024/106 du 18 décembre 2024, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°3);

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de modifier l'AP/CP (Révision n°4), afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire des crédits de paiement comme suit :

# Autorisation de Programmes / Crédits de Paiement n°1/2022 Maison de Santé Opération 100

Montant de l'AP ajusté 2022/2025	4 796 683,22 €	
CP 2022	112 957,00 €	
CP 2023	1 162 142,28 €	
CP 2024 (mandatés)	2 834 583,94 €	
CP 2025	687 000,00 €	

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Subventions "Maison de Santé"	2025 (Recettes attendues)	TOTAL
DSIL (phase 1)		605 609,00 €
DSIL (phase 2)		275 000,00 €
Région "Bien Vivre en Bretagne 2022"		232 606,00 €
Agglomération	150 000,00 €	150 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS		1 263 215,00 €

4 796 683,22 €

AUTOFINANCEMENT	3 533 468,22 €

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID: 022-212200042-20250404-2025DELIB19-DE

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	24
Votes Pour :	24
Votes Contre :	0
Abstention:	0

**DECIDE** de modifier l'AP/CP (révision n°4), telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Vincent CLECH La secrétaire de séance, Valérie HADJADJE